

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2018-15
du 5 avril 2018**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De signer une convention avec l'ADMR des Hauts du Lyonnais pour la mise à disposition d'un bureau, du coin cuisine, de la salle Charles Bryon et de la salle de réunion situés au 1^{er} étage de la Mairie, dans le cadre de l'activité de l'association.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Notifiée le : 05/04/18
Transmis en Préfecture le : 09/04/18

